

Communiqué



Prévention Sécurité

Classifications – Salaires : 18 FEVRIER 2022, 2^e DATE D'UNE SERIE D'ACTIONS DANS LA BRANCHE

Le 18 février 2022, les agents de sécurité étaient mobilisés sur tout le territoire dans différentes villes en province comme à Paris.

Ils répondaient à l'appel de FORCE OUVRIERE et de toutes les organisations syndicales représentatives pour dire qu'ils veulent être augmentés en 2022, sans attendre, et enfin sortir du SMIC.

La seule réponse des chambres patronales a été de refuser d'ouvrir la réunion qui devait se tenir ce jour-là pour traiter notamment des salaires minima pour 2022.

Alors que c'est le Ministère du travail qui préside cette commission, force est de constater que le patronat du secteur fait ce qu'il veut.

Si les agents de sécurité étaient mobilisés c'était pour montrer leur mécontentement et leur volonté de pouvoir vivre décemment de leur travail et ainsi de ne pas être obligés d'avoir plusieurs employeurs pour pouvoir payer leurs factures !

Les organisations syndicales doivent échanger très prochainement pour décider des suites qu'ils vont donner à l'attitude du patronat du secteur.

Après avoir osé proposer d'intégrer la prime d'ancienneté dans le salaire de base,

Les patrons affichent leur mépris envers les salariés en refusant de négocier.

Les salariés sont en légitime défense sociale !

Les salariés exigent un salaire décent, maintenant, réellement, pas dans peut-être un an !

La FEETS FO est à leur côté.

Contacts :

Zainil NIZARALY – Secrétaire général – 07 84 26 73 06

Alain BOUTELOUX – Secrétaire fédéral secteur Prévention Sécurité - 06 85 12 86 38